Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260605-20260506-DE

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**
**COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES**
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

# Délibération n°2026-05-06

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 mai 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

**Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoirs :2 Suffrages exprimés : 15**

**Présents :**

Christophe TATTEVIN, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Anne-Luce LE MAUFF a donné pouvoir à Armelle DESMAREST

Dominique BEAUFRAND a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

**Secrétaire de séance** : Armelle DESMAREST

## Désignation d'un membre pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération doit mettre en place une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges dans le cadre des compétences qu'elle est amenée à exercer.

La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition par un vote à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260605-20260506-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

DÉSIGNE Monsieur Simon TOURNADRE comme représentant de la commune au sein de cette commission.

Ile-aux-Moines, le 09/06/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES
56 Morbihan

La secrétaire de séance

Armelle DESMAREST

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 11/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.